

## Métier du délégué à la protection des données (DPD / DPO)

### Présentation

Nombre de stagiaires maximum : 35

### Responsable

**Responsable pédagogique** : Alexandra Guérin-François

**Coordination des enseignements** : Alexandra Guérin-François et Clémence Scottez

**Intervenants** : professionnels (DPD, avocats, universitaires) spécialisés en droit des technologies avancées et en droit à la protection des données

### Public, conditions d'accès et prérequis

Juristes d'entreprise, de collectivités locales, d'administration et d'associations ; Responsables conformité, déontologues, contrôle interne et gestion des risques, audit interne, direction qualité ; DSI ou RSSI

**Prérequis**: Avoir le niveau de l'UE [DRA001](#) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires

**Cursus** : Cet enseignement fait partie des cursus suivants : [CS5200A Certificat de spécialisation – Délégué à la protection des données \(DPD\)](#)

### Objectifs

#### Objectifs pédagogiques

*Les objectifs pédagogiques concernent ce que l'élève sera capable de faire à l'issue de la formation. Ils se situent au niveau de l'apprentissage. Ils facilitent l'évaluation des acquis.*

Disposer de connaissances juridiques approfondies en droit à la protection des données personnelles, conformément au nouveau cadre juridique applicable (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)

Acquérir les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des missions du délégué à la protection des données (DPD)

Acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif

Réaliser de nombreux cas pratiques de mise en situation opérationnelle, issus de la pratique professionnelle de chaque intervenant

#### Compétences visées

*Les compétences concernent l'opérationnalité et ont pour objet le transfert des connaissances en situation professionnelle.*

Garantir la conformité à la réglementation « informatique et libertés » en interne et vis-à-vis des autorités publiques (autorités judiciaires, régulateurs sectoriels, CEPD)

Maîtrisez le cadre statutaire lié à la fonction de délégué à la protection des données (DPD)  
Approfondir les connaissances juridiques en matière de droit à la protection des données (niveau 2)  
Connaître et maîtriser le nouveau cadre juridique de protection des données personnelles (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)  
Disposer de bons réflexes opérationnels, utiles pour un DPD ou plus largement un référent « privacy »

## Les + du stage

Bénéficiez d'une formation approfondie en droit à la protection des données personnelles par les meilleurs experts français et européens de la matière, et disposez des compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice des fonctions de DPD ou plus largement de référent « privacy ». Le CNAM est aujourd'hui le premier organisme de formation en France au droit à la protection des données. Son certificat de spécialisation DPD est unanimement reconnu par les professionnels comme l'un des plus opérationnels du marché.

---

```
/**/ a.customlink:hover, a.customlink, a.customlink:visited { text-decoration: none; } a.customlink:visited, .button:active a.customlink { color: #857761; } .button:hover a.customlink { color: #333333; }/**/
```

### MISSION HANDI'CNAM

[Aider les auditeurs en situation de handicap](#)